

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Lina Pelletier

<https://www.cadre21.org/membres/19b11b8b29d683fcc9917ff2>

Date d'obtention : 2020-11-19 18:17:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Un outil très utile auquel je vais pouvoir me référer lors ce qu'un élève sera au prise dans une situation de sextage.

Une façon de faire plus efficace et uniforme dans mes pratiques.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette trousse va m'aider davantage dans mes interventions afin de faire preuve plus d'assurance et connaître mes limites comme intervenante scolaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai être bienveillante auprès de la victime, garder confidentielle l'information reçu, en aucun cas regarder les photos.

Suivre toutes les étapes indiquer dans la trousse afin d'avoir un meilleur portrait de la situation et être capable de voir s'il s'agit d'une intention impulsive ou malveillante.